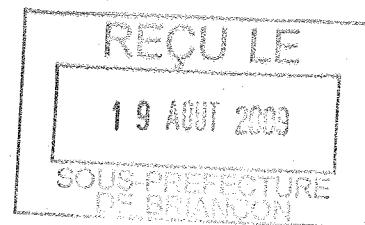




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6 août 2009

Le 6 août 2009 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 31 juillet 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Guy HERMITTE,

Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 25
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 26

M. Alain FARDELLA est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : Présents en qualité d'observateurs : M. Gérard MATHIEU, Président de la délégation spéciale, Mme Héliène GUINARD, Vice-présidente, M. Daniel BIBOUD, Vice-président.

Commune de Cervières : m ; Thierry DUCURTIL - M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK).

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX ;

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL .

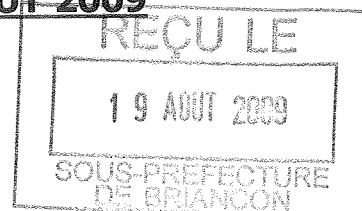
AVAIT DONNE POUVOIR : M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBÉRATION N° 2009-095 DU 6 AOÛT 2009

Rapporteur : M. Pierre LEROY

OBJET : ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE
Suivi énergétique du patrimoine communautaire
Lancement de la démarche



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant le Grenelle I de l'environnement et la relance de la politique de maîtrise de l'énergie,

Considérant la nécessité et la volonté de la Communauté de Communes en tant que collectivité territoriale et établissement public de s'inscrire dès à présent dans cette démarche et faire preuve d'exemplarité au niveau du territoire Briançonnais et de réaliser des économies en terme de coût de fonctionnement,

Considérant la proposition du Naturoscope du Briançonnais, labellisé Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Haute Durance, d'une mission de suivi énergétique du patrimoine bâti communautaire consistant d'une manière générale à réaliser :

- un premier bilan des consommations énergétiques et eau du patrimoine de la collectivité portant sur les dernières années,
- la visite détaillée des bâtiments communautaires et des installations utilisant de l'énergie et l'eau,
- l'analyse détaillée des besoins et problématiques spécifiques (étude des postes sur-consommateurs, conseils, ...),
- le suivi périodique des consommations avec correction climatique (3 années),
- le contrôle régulier des bilans de factures reçues par la Communauté de Communes,
- la remise d'un bilan annuel des consommations d'énergies, mettant en évidence les résultats obtenus et, complété par des recommandations en matière de diminution de la facture énergétique et eau,
- l'accompagnement technique et le suivi de la mise en application de ces recommandations.

Considérant la nécessité dans un premier temps, à titre démonstratif, de s'attacher à l'étude d'un seul bâtiment, étant entendu qu'au regard des résultats, la mission pourra être élargie à l'ensemble du patrimoine communautaire,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 22 juin 2009, sous réserve des conditions établies par la convention à intervenir entre le Naturoscope et la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu l'avis favorable de la commission ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE en en date du 30 juin 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

- Décide de lancer une mission de suivi énergétique sur le bâtiment de la crèche intercommunale, sis à Briançon.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention arrêtée par le Bureau des maires, qui précisera les conditions de mise en œuvre et de financement.
- Dit que le montant de la participation de la Communauté de Communes du Briançonnais s'établira à hauteur 2.500 € maximum pour l'année 2009.
- Indique qu'à l'issue de cette mission et avant élargissement aux autres bâtiments communautaires, une évaluation de la maîtrise énergétique sera réalisée.
- Précise que la dépense est inscrite au budget primitif du budget général 2009.

Pour copie conforme

Le Président,

Guy HERMITTE.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Guy Hermitte", written over a horizontal line.

Date dépôt S.P. : 18 AOÛT 2009

Date affichage : 19 AOÛT 2009